



N° 03 du 11/09/2012

Polémique sur les animations pédagogiques dans la Drôme.

En ce début d'année, nombre d'entre vous s'interrogent sur le nombre d'animations pédagogiques à suivre pour l'année 2012/2013.

Le DASEN a annoncé dans sa circulaire de rentrée que chaque collègue devrait assister à 18 h d'animations pédagogiques et ne pourrait déduire que 6h de RIS (Réunion d'Information Syndicale).

De son côté, le SNUipp-FSU 26 vous a annoncé, dans son bulletin de rentrée, que vous pouviez déduire 9h voire même 12h de RIS de vos animations pédagogiques.

Ce désaccord mérite quelques explications...

Un décret paru au printemps dernier précise pour toute la fonction publique que les organisations syndicales peuvent organiser une RIS par trimestre. Le problème est que ce décret n'a pas (encore !) été validé par le Ministre de l'Education Nationale.

Pour l'instant, donc, vous pouvez vous inscrire à 6 h de RIS et 12h d'animations pédagogiques.

Quand le décret sera enfin signé, vous pourrez à ce moment-là exercer votre droit syndical : il vous sera possible de déduire encore 1 ou 2 RIS de vos animations pédagogiques.

Nous tenons à vous rappeler la consigne syndicale du SNUippFSU-26 qui est de **ne faire aucune distinction entre les animations pédagogiques obligatoires et facultatives**. Chaque enseignant doit faire 18h d'animations mais, dans aucun texte de loi, il n'est précisé que l'IEN peut vous imposer telle animation plutôt qu'une autre. Le SNUipp-FSU 26 vous invite donc à vous inscrire aux animations pédagogiques qui vous intéressent sans vous préoccuper de leur caractère obligatoire ou non.

Lorsque vous vous déplacez pour une animation pédagogique, vous devez être remboursés de vos frais. N'hésitez pas à demander un ordre de mission aux personnes qui interviennent sur ces réunions ou à votre IEN.

Réunions de secteur : rappel

Des réunions sont organisées localement afin de permettre à la profession de se retrouver et de débattre ensemble de notre métier.

Elles sont importantes dans la transmission d'informations locales vers le SNUipp départemental, voire national. Elles sont aussi des lieux de débat, d'échanges et de propositions pour permettre une meilleure prise en compte des préoccupations au sein des écoles dans nos revendications syndicales.

Cette année, plus encore que les années précédentes, le point de vue des enseignants doit être entendu afin que la refondation de l'école ne se fasse pas sans nous.

A l'ordre du jour :

- situations de rentrée
- Projets du gouvernement
- Droit syndical et RIS à venir
- CHSCT et DUER

Venez nombreuses et nombreux, syndiqués ou non, le débat démocratique ne peut se faire sans vous !

Jour	Secteur	Lieu	Horaire
Mardi 11 septembre	Crest	Ecole maternelle A. Pierjean	17h00
	Valence sud-est	Ecole élémentaire Montvendre	17h15
Mardi 18 septembre	Romans-Bourg de Péage-St Donat	Ecole élémentaire Martinette	17h45
	Livron - Loriol	Ecole maternelle P. Eluard	17h15
	Pierrelatte-St Paul-Grignan	Elémentaire Resseguin St Paul	17h45
Jeudi 20 septembre	St Vallier	Ecole élémentaire St Uze	18h00

Retrouvez toutes ces infos et bien d'autres sur le site du SNUipp 26 : <http://26.snuipp.fr/>

Rejoignez-nous sans attendre au SNUipp-FSU 26 ...

Se syndiquer : une démarche individuelle au service du collectif !